

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND-LEMPS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole BERTON, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018

PRESENTS : MMRS, Gilles BERNARD, Nicole BERTON, Isabelle BORDERIE, Anne CHATAIN, Carole DASSONVILLE, François DEVINCRE, Denise GABERT, Anne-Sophie GAUTHIER, Michel GIRAUD, Claudie GRENIER, Nathalie GUILLEMOT, Philippe GUYON, Natacha MINGRAT, Mathieu MUNOZ, Sylvain PALMAS, Claude RAVEL, Christian RAYMOND, Laurent RICHARD, Pierre-Louis TERRIER, Alain VILLATE LAFONTAINE

ABSENTS EXCUSES : Anthony DOLO, Michel FORGUE, Anne-Sophie ROLLAND-CAMPUS

POUVOIRS : Michel FORGUE à Nicole BERTON
Anne-Sophie ROLLAND-CAMPUS à Claude RAVEL

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GAUTHIER

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1 / Débat d'orientation du projet de budget primitif 2018

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire doit prévoir l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif.

Bien que cette règle ne soit obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commune de Le Grand-Lemps depuis 2014 opte pour cette prescription.
L'objectif étant de susciter une discussion sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Pour permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune il est proposé le tableau des grandes masses (confère document joint à la présente note).

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2018.

2 / Rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019

Vu les articles D.521-10 à D.521-13 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles publiques ;
Vu l'avis majoritairement favorable du conseil extraordinaire de l'école élémentaire publique du 28 novembre 2017 ;
Vu l'avis majoritairement favorable du conseil extraordinaire de l'école maternelle publique du 28 novembre 2017 ;
Vu l'avis majoritairement favorable des membres de la commission projet éducatif ;
Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours ;

Le rapporteur expose :

Depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

L'introduction de cette nouvelle dérogation a pour objectif de donner davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

Le rapporteur propose :

- Un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- De saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (5 contre, 9 abstentions, 8 pour) approuve le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019.